



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2009

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'à la presse et au public. Il propose la modification suivante à l'ordre du jour :

- Suppression du point No 7, préavis No 46/2009. La Municipalité l'a retiré, une nouvelle chaufferie étant directement liée au projet de la piscine, qui comme chacun le sait, est soumis au référendum qui sera voté en début d'année 2010.
- Un point est ajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'une nomination statutaire à la commission des finances, suite au décès subit d'un de ses membres.

Philippe Pellegrin demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de Bernard Piaget, Président de la commission des finances. Il salue son engagement et son travail au sein du Conseil communal durant 31 ans.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 34
Membres absents : 1
Membres excusés : 4
Total membres : 39

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau conseiller
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 septembre 09
3. Nominations statutaires
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau
6. Préavis No 45/2009 : Arrêté d'imposition 2010
7. Propositions individuelles

1. Assermentation d'un nouveau conseiller

Christos Kornaros est le prochain « viennent ensuite » et Philippe Pellegrin procède à son assermentation.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 septembre 09

Il n'y a pas de remarques.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nominations statutaires, commission des finances.

Roland Oppliger propose Jean-Claude Duperrex.
Philippe Widmer propose Jean-Robert Küffer.
Les deux candidats acceptent. L'élection se fait au bulletin secret

Vote :

JR Küffer	12 voix
Jean-Claude Duperrex	17 voix
Bulletins blancs	5 voix

Jean-Robert Küffer se retire, Jean-Claude Duperrex est donc élu comme suppléant.

4. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le référendum au sujet de la piscine a été validé et le vote se fera en principe fin janvier ou début février 2010. Ce vote aurait été envisageable lors des votations fédérales et cantonales du 29 novembre, mais le délai de 6 semaines demandé par le Canton pour la création et l'impression des documents nécessaires ne le permet pas. Le document que la Municipalité doit établir se décline en quatre volets : l'explication du projet, la position des référendaires, la position des commissions favorables au projet, et enfin la procédure du vote.

Patrick Barras, Municipal :

- Plusieurs luminaires publics ne fonctionnent pas. Claude Terri s'occupe des ampoules faciles d'accès et les autres – devant être atteintes par une nacelle - seront changées durant la semaine 46.
- Un tout ménage sur la collecte des déchets verts sera envoyé à la population début novembre et la collecte démarrera au printemps.
- Un exercice de simulation de catastrophe aérienne organisé par la Protection Civile et la Protection Militaire va se dérouler dans la région fin novembre. Il aura lieu dans la Plaine de l'Asse, mais certaines structures de base arrière se dérouleront à Chésereux. Dates : mise en place, le lundi 23 novembre, exercice du 25 au 26 novembre (pendant la nuit). Quelques nuisances sont à prévoir, car il y aura un nombre important d'hélicoptères et d'ambulances. Il s'agit d'un exercice et non d'une démonstration. La population est priée de rester chez soi autant que possible et d'éviter un voyeurisme susceptible de gêner le déroulement de l'exercice.

5. Communications du Bureau

Philippe Pellegrin, Président, revient sur le retrait du préavis No 46/2009 concernant le projet de la chaufferie à bois et lit la communication reçue de la Municipalité. Ce point est resté à l'ordre du jour, car le retrait était postérieur aux envois des convocations aux conseillers.

6. Préavis No 45/2009 : Arrêté d'imposition 2010

Philippe Pellegrin, Président, passe la parole à Jacques Ansermet, Syndic. Celui-ci passe en revue les taux d'impôts de ces dernières années par une série de tableaux. Deux montants nous mettent en difficulté : la péréquation horizontale et la facture sociale, en particulier l'enseignement spécialisé qui est très coûteux.

Toutes les communes qui nous entourent souffrent également. La Municipalité a donc décidé de ne pas monter le taux d'impôt au niveau que ce que le Canton proposait, mais de se tenir dans une moyenne régionale.

Les taux 2009 dans les communes avoisinantes sont de 40 cts pour Chésereux, 55 cts pour Gingins, 56.5 cts pour Grens, 55 cts pour Signy, 65 cts pour Eysins, 66 cts pour Arnex, 67 cts pour Borex, 70 cts pour Crassier, 70 cts pour La Rippe.

Avant la lecture du rapport de la commission des finances, Monique Herren, membre de cette commission rend hommage à Monsieur Bernard Piaget, président de cette commission et relève ses qualités de modération et d'écoute.

Philippe Widmer lit le rapport de la commission des finances.

Questions :

Richard Noger a lu une explication de la nouvelle péréquation dans la presse et a compris qu'elle pourrait être plus avantageuse pour des communes comme Chésereg.

Jacques Ansermet, Syndic, pense qu'il y aura effectivement une amélioration, mais pas aussi importante que celle annoncée dans le journal. La simulation part du taux de 40 cts et non du taux qui crée l'équilibre du compte de fonctionnement. La nouvelle péréquation semble malgré tout plus favorable, car le taux d'impôt ne sera plus prépondérant. Actuellement, plus le taux est bas, plus la part péréquative est importante, car l'on considère que ce taux est un avantage. Le nouveau système est conçu différemment : les montants supérieurs aux rentrées classiques seront pris en compte. Pour exemple, la commune de Montricher a un taux de 68 cts. La simulation montre qu'ils devront payer 18 points de plus, car ils ont trop de ressources. Il est donc préférable d'avoir un taux le plus juste possible.

Francis Baud revient sur la présentation du syndic, et aimerait savoir quel est le mode de calcul du point d'impôt.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le point d'impôt = les ressources divisées par le taux. Il est très difficile de trouver le point d'impôt d'une manière simple. En 2007 : 169'000 CHF le point, en 2008 : 134'000 CHF. Si nous multiplions 40 par 134'000, nous n'arrivons pas aux ressources présentées dans le tableau. Il faut savoir que certaines ressources sont prises par moitié, et d'autres, de façon forfaitaire. Il faudrait connaître le modèle mathématique du Canton pour savoir ce qui est exactement pris en compte.

Jean-Robert Küffer comprend que nous avons eu quelques contribuables qui nous ont permis d'avoir des rentrées fiscales très intéressantes et de pouvoir faire des réserves importantes. A l'avenir, si nous continuons à avoir de telles entrées, la nouvelle péréquation en reprendra une grande partie. Dès lors il sera impossible de créer des réserves, et d'amortir autant que par le passé.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que depuis 2001 la péréquation est en constante progression. Nous avons toujours une avance de 2 ans, et la part payée ne correspondait jamais à la réalité du moment. Il avait été décidé que l'année 1997 serait l'année de référence, ce qui était intéressant pour nous, car en 2001 nous payions alors des sommes ridicules, sans rapport avec notre réalité. Pendant plusieurs années, nous n'avons pas payé le juste prix. Maintenant, nous payons un peu trop car nos ressources ont baissé. En ce qui concerne l'épargne, il est vrai que la grande épargne n'existera plus. La péréquation prévoit de prendre la moitié du gain immobilier pour financer la facture sociale.

Richard Noger revient sur le taux d'impôt proposé. Cette augmentation de 25 % est énorme. Il se demande si en période de crise la commune n'a pas une certaine responsabilité envers l'économie, et ne devrait pas agir d'une manière anticyclique. Est-il nécessaire et bienvenu d'augmenter ce taux de façon si importante?

Jacques Ansermet, Syndic, répond que personne ne paie uniquement l'impôt communal, c'est un ensemble. Nous avons, jusqu'à présent, laissé un taux trop bas car nous voulions rester attractifs et ainsi garder les gros contribuables dans notre commune. Il faut regarder l'ensemble du canton. Nous sommes actuellement au 2^{ème} rang, et avec 50 cts nous passerons peut-être au 3^{ème} rang. Mais 50 cts reste un taux d'impôt communal très attractif. La commission des finances a vu assez juste, le déficit est de l'ordre de l'amortissement. Il n'y a pas moyen de faire mieux, car les charges cantonales sont les mêmes que pour 2009. Par ailleurs, l'enseignement spécialisé a doublé, passant de 400'000 à 800'000 CHF. La situation économique a réduit l'impôt sur les personnes morales de moitié. Nous faisons le maximum pour que le taux reste extrêmement intéressant, mais il faut que notre gestion soit correcte. Nous ne voulons pas entrer dans une spirale où nous n'aurions plus assez pour

vivre. En 2008, le déficit était beaucoup trop important, il faut retrouver des comptes de fonctionnement corrects.

Jean-René Lepezel reconnaît que notre taux reste extrêmement compétitif, mais il rappelle que certains contribuables ont quitté le canton. Pouvons-nous avoir une idée de l'impact de la hausse du taux d'impôt sur certains gros contribuables de la commune ?

Jacques Ansermet, Syndic, répond que si le contribuable part le 31 décembre, c'est toute l'année qui disparaît. Ce départ va bien entendu créer une perte des ressources, mais également des charges péréquatives en diminution. Cependant, l'effet ne se fera sentir qu'une ou deux années plus tard. Entre temps, c'est une situation délicate. Pourtant on peut se poser la question : où ira le contribuable qui part ? Ce n'est sans doute pas le taux communal qui va le faire hésiter à changer de canton. Le taux communal est peu représentatif des charges fiscales par rapport à l'ensemble : 151.5 cts au Canton et 40 ou 50 cts à la commune.

Jean-René Lepezel demande à nouveau s'il y a des risques que des gens partent.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il peut se tromper, mais que selon lui, il n'y a aucun risque !

Francis Baud aimerait savoir quelles seraient les conséquences en cas de non-augmentation.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que les comptes 2010 seront environ les mêmes que ceux de 2008. Il y aura cependant 3 à 400'000.- CHF de plus à payer. Nous avons eu 2.6 millions de déficit, mais en réalité il y avait un million de rattrapage. Par conséquent, en restant à 40 cts nous aurions systématiquement 2 millions de déficit budgétaire. La science des impôts est extrêmement complexe, car il y a des retards sur les taxations des gros contribuables. Parfois nous recevons des sommes qui n'ont rien à voir avec notre projection, qui dépend de décomptes antérieurs, parfois nous ne recevons rien. Statistiquement, ces 2 millions de perte sont devant nous et c'est ce que nous souhaiterions juguler avec cette augmentation, faible mais raisonnable.

Francis Baud reprend l'hypothèse des 2 millions de perte et demande ce que cela signifie pour le contribuable à long terme.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que se serait totalement irresponsable. Par contre, si cela arrivait, il faut se souvenir que nous avons construit des bâtiments extrêmement rentables comme l'école, qui sont francs de dettes. Nous pourrions alors songer à les hypothéquer, et ainsi dégager de l'argent pour la commune. Au niveau trésorerie pure, il manquera l'année prochaine 2 millions dans les caisses.

Richard Noger a parlé à divers habitants de Chésereux de l'augmentation possible du taux à 50 cts et ces personnes étaient surprises. En comparant avec d'autres communes qui ont un taux élevé, elles ont fait remarquer que ces communes offraient aussi beaucoup d'avantage (crèches, etc)

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le message est bien reçu.

Francis Baud demande à quoi servent les 500'000.- CHF de réserve générale.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que la réserve générale est tout simplement le bilan. Quand il y a un bénéfice dans une commune, on le scinde en deux parties : le bénéfice au bout du compte de fonctionnement et l'attribution à la réserve générale. On fait gonfler ainsi un élément comptable qui n'est pas véritablement de l'argent mais qui est le reflet de tout ce qui a été fait dans la commune. Tout ce qui est entrepris dans la commune (routes, carrefours) est de la fortune qui n'est pas véritablement palpable. Par contre, elle apparaît au niveau de la réserve générale. La réserve générale a permis de diluer 2,6 millions de déficit budgétaire parce qu'on les a enlevés du bilan. On a pu équilibrer le compte de fonctionnement en enlevant ce montant de la réserve générale.

Philippe Widmer intervient en disant que la réserve générale, au départ, reste du cash. Lors de leurs nombreuses discussions au sein de la commission des finances, ils en sont venus à la conclusion que le taux de 50 cts était peut-être trop haut ou trop bas, mais qu'il permettait

d'éviter l'effet élastique. Si on est trop bas, il faudra alors combler le déficit l'année prochaine par une augmentation beaucoup plus marquée. Par contre, si par chance ce taux de 50 cts nous donne un résultat positif, ça pourrait nous permettre de rabaisser d'un ou deux points l'année suivante. De toute façon, ce n'est pas une science exacte et c'est extrêmement difficile de travailler sans chiffres. Il est vrai que socialement cette augmentation ne leur paraissait pas raisonnable non plus.

Francis Baud se demande pourquoi nous n'attendons pas d'être dans une situation défavorable pour augmenter le taux au lieu de l'augmenter quand la situation économique est difficile.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que si 2.6 millions de déficit n'est pas une situation défavorable pour nous obliger d'augmenter les impôts, alors il ne comprend plus rien aux finances communales. Nous devons augmenter.

Philippe Widmer rajoute un élément important : nous constituons 40 % de la masse fiscale, les 60 % restants sont les gros contribuables qui, espérons-le, seront encore présents à la fin de cette année et de l'année prochaine. S'ils partaient, les effets positifs ne compenseraient pas les pertes des entrées fiscales.

Roland Oppliger pense que de ne pas monter le taux d'impôt n'est pas responsable. Il recommande aux conseillers d'accepter l'arrêté d'imposition.

Vote :

Le préavis No 45/2009 est accepté à la majorité : 1 avis contraire, 4 abstentions.

7. Propositions individuelles

François Matthey a été étonné, en étudiant le préavis sur la chaufferie, de la consommation énergétique de la salle polyvalente (2 fois plus que l'école par exemple). Il demande si une étude sur la consommation est faisable.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'une étude est possible, mais qu'il ne faut pas oublier d'une part que son volume est beaucoup plus important et, d'autre part que l'année de construction de la salle polyvalente est antérieure à celle de l'école.

Philippe Pellegrin clôt la séance à 21h20 en rappelant à tous les conseillers que la prochaine séance – dernière de l'année – a lieu à 18h30 suivie d'un repas à l'Auberge de la Couronne. Une verrée s'ensuit.

Le président :

Philippe Pellegrin :



La secrétaire :

Lilly Steimer